

20° CHAMPIONNAT NATIONAL UGSEL



VTT

MENDE

(22) 23 et 24 mai 2024























RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ORGANISATEUR	Comité UGSEL LOZÈRE 7, rue Mgr de Ligonnès – 48000 MENDE ☎04 66 49 18 98
CONTACT	♦ Arnaud ROUFFIAC
ACCUEIL	Mercredi 22 mai 2024 à partir de 16h00 à la salle polyvalente du collège Saint-Privat 5 rue des écoles 48000 Mende . Pot d'accueil à l'arrivée des délégations 18h30 apéro des régions (chaque délégation amène une spécialité) suivie du briefing
LIEUX DE COMPETITION	Forêt sur le Causse de Mende
RESTAURATION HÉBERGEMENT	Pension complète du mercredi soir au vendredi midi. Hébergement au village de vacances du Chapitre. PREVOIR LE SAC DE COUCHAGE. Les petits déjeuners seront pris obligatoirement au village vacances. Mercredi soir : restauration au self du collège Saint Privat. Jeudi midi : un repas chaud livré sur site. Jeudi soir : restauration à La Halle St Jean Vendredi midi un panier repas livré sur site. Les paniers repas du vendredi soir doivent être commandés (cf questionnaire)
CAUTION	Un chèque de 300 € par AS est demandé pour l'hébergement, à envoyer avec le questionnaire. Il sera non encaissé et ré-envoyé la semaine suivante après le championnat. Il en va de la responsabilité de chacun de laisser les lieux propres. Chaque élève est sous la responsabilité du professeur accompagnant. La responsabilité de l'établissement sera engagée s'il y avait des dégradations des lieux d'hébergements.
DROIT D'ENGAGEMENT	14 € par compétiteurs
QUESTIONNAIRE	Le questionnaire et chèque de caution seront à renvoyer au plus tard le 29 avril 2024 avec le règlement joint par chèque ou par virement à l'ordre de Ugsel 48. IBAN : FR76 1027 8079 6200 0201 7080 607 BIC : CMCIFR2A Titulaire du compte : Ugsel Lozère dans l'intitulé du virement, indiquer le numéro de département, le nom de l'établissement.
SERVICE MEDICAL	Chaque établissement doit prévoir sa pharmacie facilitant une certaine forme d'autonomie dans la prise en charge de blessures bénignes. En cas de blessure grave, l'évacuation se fera sur l'hôpital de Mende. Des postes de secours assureront la sécurité des jeunes compétiteurs durant les compétitions.
NOTE IMPORTANTE	Les accompagnateurs (professeurs EPS, parents et autres) sont directement responsables du comportement des compétiteurs et de tout dégât que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour dans l'établissement d'accueil ou les installations. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des vols éventuels.
PRIMES KILOMETRIQUES	La prime kilométrique versée en 2024 pour la participation aux championnats nationaux est calculée en fonction de la distance (trajet aller et retour, référence dicoroute) et nombre de participants.
STOCKAGE VTT	Une salle polyvalente du collège Saint Privat sera à votre disposition pour stocker les VTT



Des photos seront prises lors de la compétition.

L'engagement dans cette compétition, entraîne la cession du droit à l'image ; en cas de refus merci de prévenir l'organisation.





RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

RÈGLEMENT	Se référer aux Règlements généraux et spécifique 2023-2024 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org en particulier les points sur les droits et devoirs de son VTT. Note : l'organisateur ne fournira pas d'assistance technique.
REPRÉSENTANT UGSEL NATIONALE	Karine GAUTHIEZ-SATORRE
REPRÉSENTANT CTN	Anne SIMON – Justine GEFFROY
RESPONSABLE TECHNIQUE	Arnaud ROUFFIAC Directeur de l'Ugsel Lozère (06 70 72 56 89)
CHARTE ÉTHIQUE ET SPORTIVE	Toute participation à un championnat national implique l'acceptation et le respect de la Charte Ethique et Sportive (en fin de circulaire)
LICENCES	La licence UGSEL avec photo est obligatoire pour les compétiteurs et l'encadrant. Elles sont dématérialisées et imprimables par l'enseignant sur Ugselnet. Vérifiées à l'accueil mercredi 22 mai « Tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrant délivrée à titre gratuit par son comité. » Art 9 des RG
USPORT	 Les enseignants devront obligatoirement : Supprimer les élèves qualifiés mais qui ne participeront pas. En cas de non-respect, les droits d'engagement seront dus à l'organisateur. Faire tout changement de noms dans les équipes, et ce 96h au plus tard avant le début de la compétition, soit le 18 mai. Passé ce délai, les modifications ne seront acceptées que sur présentation d'un justificatif. Pour les individuels qualifiés qui participent et les membres des équipes qui ne changent pas, aucune manipulation à faire sur Usport.
RÉUNION TECHNIQUE	Mercredi 22 mai soir à la salle polyvalente du collège Saint Privat
TENUE VESTIMENTAIRE et MATÉRIEL	 1 seul VTT par participant, en bon état de marche, sans cornes et avec bouchons de cintre, sans assistance électrique. Tout élève roulant sur le site du championnat doit porter un casque (attaché) Equipement de protection obligatoire sur l'épreuve de descente. Une tenue représentant l'association sportive de l'établissement (ou neutre) et qui reste en conformité avec les règlements de la fédération de VTT. Le port des lunettes et les gants cyclistes sont fortement recommandés Se référer au Règlements Généraux (art. 10) et spécifique (art. 15)
CONTRÔLE DES VTT PLAQUE DE CADRE	Un contrôle du matériel sera effectué avant le début de la compétition. Les vélos seront photographiés après remise des plaques de cadre par l'organisateur.
COMMISSION RÈGLEMENTAIRE ET DISCIPLINAIRE	Commission disciplinaire en référence de l'Article 28.3 des Règlements Généraux. Sanctions et instances en référence à l'Article 29 des Règlements Généraux.
LUTTE CONTRE LE DOPAGE	Lutte contre le dopage en référence à l'Article 30 des Règlements Généraux.





PROGRAMME

Mercredi 22 mai

16h00 - 18h30 Accueil des délégations à la salle polyvalente du collège Saint-Privat de MENDE

18h30 Apéro des régions

19h00 Repas cafétéria du collège Saint-Privat

20h15 Réunion technique à la salle polyvalente de Saint-Privat

21h15 Départ vers les lieux d'hébergement

Jeudi 23 mai

6h30 – 7h45 Petit déjeuner au village vacances du Chapitre

8h30 Rassemblement sur le site en forêt pour un briefing

9h00 Début de la compétition : épreuves techniques par catégorie

A partir 11h30 Pause, déjeuner en forêt

13h00-13h30 Reconnaissance du parcours cross-country

13h45 Epreuve cross-country individuelle

16h45 Fin des épreuves

19h00- 20h00 Réunion technique pour la journée Équipe du vendredi à la Halle Saint-Jean à Mende

20h15 Réception et palmarès à la Halle Saint-Jean à Mende

21h30 Départ vers les lieux d'hébergement

Vendredi 24 mai

6h30 – 7h45 Petit déjeuner au village vacances du Chapitre

8h30 Rassemblement sur le site en forêt pour un briefing

9h00 Reconnaissance du parcours Équipe
9h15 Départ de la course Benjamine (F et G)
10h00 Départ de la course Minime (F et G)
11h00 Départ de la course Cadet/junior (F et G)

11h30 Déjeuner en forêt (panier repas)

11h45 – 12h45 Remise de récompenses

13h30 Fin du championnat



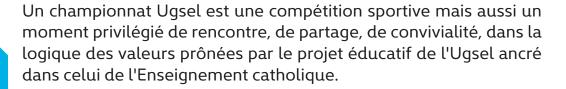
Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la compétition.





CHARTE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE



Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux évènements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'adulte est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son chef d'établissement.

L'organisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.

UGSEL OF SARKS OF SAR

ÉDUQUER ... TOUT UN SPORT!

TÉL.: 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org